

Fiche

De 1945 à nos jours, la France connaît d'importantes mutations politiques à la fois nationales et internationales. Deux Républiques se succèdent : la IV^e, fondée le 27 octobre 1946 à la suite de la Seconde Guerre mondiale, et la V^e, qui naît le 4 octobre 1958. La France perd ses colonies et cherche à conserver un certain rayonnement international. Les réformes menées entre 1974 à 1988 répondent au désir des Français d'obtenir davantage de libertés et de droits, mais aussi au contexte de crise économique qui sévit depuis 1973. Enfin, depuis les années 1990, la V^e République a connu d'importantes réformes. Celles-ci ont pour objet de mieux faire fonctionner les institutions, de renforcer la décentralisation et la déconcentration. Les valeurs de la République sont également réaffirmées.

La France, une nouvelle place dans le monde

La IV^e République : un système parlementaire

Fondée en grande partie sur les bases du programme du Conseil national de la Résistance, la IV^e République est un système parlementaire. Le président de la République a des **pouvoirs limités** et c'est le président du Conseil qui dirige la politique de la nation. Il est choisi au sein de l'Assemblée nationale suivant les alliances entre partis. C'est donc le retour de l'instabilité parlementaire, comme sous la III^e République.

La France ancrée dans l'Europe et dans l'atlantisme

En lien avec les partis chrétiens-démocrates au pouvoir dans les autres pays européens, des hommes proches du Mouvement républicain populaire (MRP), comme Jean Monnet et Maurice Schumann, font participer la France à toutes les étapes de la **construction européenne**. Dans le même temps, elle s'inscrit pleinement dans le bloc de l'Ouest : elle accepte l'aide Marshall et est membre de l'OTAN depuis sa fondation en 1950.

La question de la décolonisation

En Indochine, la France tente de reprendre le contrôle de ses colonies où les Japonais ont fait proclamer l'indépendance lors de leur retraite en 1945. De 1946 à 1954, la guerre d'Indochine oppose Français et indépendantistes. Pierre Mendès France, président du Conseil du 18 juin 1954 au 5 février 1955, accorde finalement l'indépendance aux pays formant l'Indochine par les accords de Genève, le 20 juillet 1954. Par le discours de Carthage, il ouvre la voie à celles du Maroc et de la Tunisie, qui sont effectives en 1956.

La crise algérienne

La IV^e République s'enlise dans la **crise algérienne**. L'Algérie est constituée de départements français et compte près d'un million d'Européens dans sa population. La République n'a pas établi d'égalité entre citoyens français et les indigènes d'Algérie (il n'y a pas de reconnaissance de citoyenneté à cette époque), et le statut de 1947 n'accorde que de timides avancées. Depuis le 1^{er} novembre 1954, le Front de libération nationale (FLN) s'engage dans des actions terroristes contre les Français d'Algérie. Les gouvernements successifs choisissent la voie de la fermeté. Le 13 mai 1958, une tentative de coup d'État a lieu à Alger. Devant l'incapacité du gouvernement à reprendre en main la situation, le président René Coty fait appel au général de Gaulle. Celui-ci accepte d'intervenir, à condition de pouvoir mettre en œuvre une nouvelle constitution.

Fondation de la V^e République

La V^e République est fondée le 4 octobre 1958. Elle assure au président de la République des pouvoirs importants en cas de crise, grâce à l'article 16, et permet au gouvernement de faire adopter un texte de loi sans vote du Parlement en recourant à l'article 49.3. En 1962, le général de Gaulle fait adopter l'élection du président de la République au suffrage universel.

Résolution de la crise algérienne

Le général de Gaulle s'engage dans des négociations pour mettre fin au conflit et envisager les conditions d'indépendance du pays. Certains Français d'Algérie, soutenus par une partie de l'armée, refusent cette évolution et constituent une organisation terroriste, l'Organisation de l'armée secrète (OAS). Le 18 mars 1962, les accords d'Évian sont signés. L'indépendance de l'Algérie est prononcée le 5 juillet 1962, avant d'être validée par un référendum. Mais les Français d'Algérie, victimes de violences, ainsi que les Algériens ayant servi dans l'armée française (les harkis) doivent fuir le pays.

Modernisation du pays et indépendance nationale

Après la résolution de la crise algérienne, le général de Gaulle engage la France dans la **restauration de sa puissance**. Il critique en effet l'hégémonie des Américains sur leurs alliés. En 1960, la première bombe atomique française est testée dans le Sahara. En 1966, la France quitte le commandement intégré de l'OTAN, dont elle reste membre. De Gaulle confirme l'ancrage de la France dans la CEE, dont elle est en partie à l'origine, tout en défendant la souveraineté de chacun. Du point de vue économique, la confiance est restaurée avec la création du nouveau franc en 1960. La France s'engage dans la modernisation de son système de transport et bénéficie de la

croissance des années 1950-1970, dites les « trente glorieuses ». À la fin des années 1960, la France apparaît donc comme une puissance certes moyenne, mais indépendante et disposant d'une réelle influence sur le plan international. Elle maintient notamment son influence en Afrique durant toute la période.

 [Exercice n°1](#)

 [Exercice n°2](#)

 [Exercice n°3](#)

 [Exercice n°4](#)

Un tournant social, politique et culturel, la France de 1974 à 1988

De nouvelles expériences politiques

Les élections de 1974 rompent avec le gaullisme. Le républicain indépendant Valéry Giscard d'Estaing est élu. Il entreprend des réformes qui inscrivent dans la loi certaines aspirations des femmes et des jeunes (comme l'abaissement de la majorité à 18 ans), issues des mutations nées dans les années 1960 et portées par le mouvement de Mai 68.

La crise économique porte le **candidat socialiste François Mitterrand** au pouvoir lors des élections présidentielles de 1981. Il met en œuvre des mesures sociales comme la cinquième semaine de congés payés, la nationalisation de certaines grandes entreprises, l'instauration d'un impôt sur la fortune (ISF) ou encore la retraite à 60 ans.

Certaines mesures adoptées en 1981 sont également destinées à promouvoir des valeurs humanistes, comme **l'abolition de la peine de mort**, portée par Robert Badinter, garde des Sceaux.

Mais la politique d'austérité qu'il mène à partir de 1983 lui fait perdre la majorité à l'Assemblée lors des élections de 1986. Jacques Chirac est nommé Premier ministre. C'est la cohabitation. Jouant sur l'impopularité des réformes de ce dernier, François Mitterrand l'emporte face à Jacques Chirac lors des élections présidentielles de 1988. Il dissout l'Assemblée nationale, et la gauche redevient majoritaire lors des élections législatives.

Une société en mutation

Les changements politiques de cette époque sont liés à des mutations sociales que les trente glorieuses ont permises : les rapports traditionnels à l'autorité ont été contestés, notamment lors de Mai 68. Les femmes, dont les revendications sont portées par exemple par le Mouvement de libération de la femme (MLF), demandent davantage d'égalité, la liberté de disposer de leur corps et de leurs biens. En 1967, la **contraception** est **autorisée par la loi Neuwirth**. **Le 17 janvier 1975, Simone Veil obtient le vote de la loi sur l'interruption volontaire de grossesse (IVG)**.

Dans les années 1960, une nouvelle vague de travailleurs immigrés est appelée en France pour soutenir le secteur industriel. Outre les Européens du Sud, comme les Portugais, ces nouveaux immigrants viennent des pays du Maghreb, puis d'Afrique subsaharienne. Valéry Giscard d'Estaing, afin de contribuer à leur intégration, met en place une politique de regroupement familial. Mais les travailleurs immigrés sont frappés par la **crise économique** dès les années 1970. Le chômage et la relégation dans des quartiers paupérisés montrent les limites de la politique d'intégration, malgré l'émergence d'une seconde génération issue de l'immigration, née ou naturalisée française.

 [Exercice n°5](#)

 [Exercice n°6](#)

La république française

Des réformes institutionnelles

Les institutions et les pratiques de la V^e République ont été définies entre 1958 et 1962. Le premier président élu au suffrage universel direct est le général de Gaulle, en 1965. Les années 1980-1990 sont marquées par des cohabitations successives. Afin de répondre à ce risque d'instabilité, Jacques Chirac décide en 2000 de réduire à cinq ans le mandat du président de la République afin de le faire coïncider avec une législature.

La poursuite de la politique de décentralisation

La tradition française en matière d'administration est celle d'un **État centralisé**. Depuis 1982, les lois Defferre confèrent toutefois aux collectivités territoriales de nouveaux pouvoirs. À l'instar des départements et des communes, les régions disposent d'un conseil élu par les citoyens. L'État, comme dans les départements, y est représenté par un préfet.

En 2003, Jacques Chirac fait inscrire dans la Constitution le terme de « **République décentralisée** », et les lois de 2004 renforcent les pouvoirs régionaux. En 2015, François Hollande réalise le regroupement de certaines régions et limite leur nombre à quinze.

À l'échelle des communes et des départements, les mesures de décentralisation ont permis de donner encore davantage de pouvoir aux élus locaux. L'aide sociale ainsi que les collèges dépendent des départements, alors que les écoles sont gérées par les communes.

Des valeurs réaffirmées et de nouveaux droits

Les valeurs de la République sont réaffirmées et adaptées aux évolutions de la société. De nouvelles institutions et de nouvelles lois sont mises en place afin de répondre à la demande, de la part des citoyens, de **transparence** accrue : une Cour de justice de la République est ainsi créée en 1993 pour juger les ministres pendant l'exercice de leurs fonctions, et les compétences du Conseil constitutionnel sont élargies en 2008.

Face aux attaques dont le **principe de laïcité** fait l'objet, celui-ci est réaffirmé. En 2004, une loi sur la laïcité interdit les symboles religieux ostentatoires à l'école primaire et secondaire. Une charte de la laïcité est rédigée en 2013.

La demande de la part d'associations représentant la communauté LGBT (lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres) d'une possibilité d'institutionnaliser les **unions de personnes de même sexe** conduit à de nouvelles lois. En 1999, le PACS permet à deux personnes, quels que soient la nature de leur union ou leur genre, de contracter une union protégeant juridiquement les deux partenaires. En 2013, le mariage est ouvert aux personnes de même sexe.

Malgré l'affirmation des **droits des femmes** depuis les années 1960, la parité au sein du monde politique ou des entreprises (que ce soit en termes de salaire ou de représentation dans tous les types d'emploi) n'est toujours pas acquise.

 [Exercice n°7](#)

 [Exercice n°8](#)